

GNGL définit ses conditions particulières de vente (CPV) en fonction des spécificités de ses voyages. Tout achat d'un voyage implique leur acceptation. En cas de contradiction entre les CPV figurant en brochure et celles du site Internet, ces dernières prévalent.

1 - INSCRIPTION ET PAIEMENT

1.1. Inscription

Vous pouvez vous inscrire sur nos voyages auprès de nos conseillers (en agences ou par téléphone) ou via notre site Internet www.gn-gl.com. Votre inscription est définitive à compter de la réception du bulletin d'inscription (BI) complété, daté et signé ou la validation du BI via notre site par la procédure d'inscription en ligne (sous réserve de la confirmation par GNGL compte tenu des aptitudes notamment physiques nécessaires pour réaliser ces voyages).

1.2 Modalités de paiement, selon les cas :

a) Pour toute inscription sur nos voyages (hors croisières et/ou hébergement en bateau).

• A plus de 35 jours de la date du départ paiement à l'inscription d'un acompte de 35% du prix total ou 100% du prix des billets d'avion si l'acompte est inférieur au prix des billets et paiement du solde au plus tard 35 jours avant la date du départ ;

• A moins de 35 jours de la date du départ, paiement du montant total du voyage, y inclus les frais d'inscription et prime d'assurance.

b) Pour toute inscription sur une croisière et/ou un voyage avec un hébergement en bateau

• A plus de 90 jours de la date du départ, versement à l'inscription d'un premier acompte de 35% du prix total, d'un nouvel acompte de 30% du prix total à 90 jours de la date du départ et règlement du solde au plus tard à 45 jours de la date du départ.

• Entre 90 et 45 jours du départ, versement à l'inscription d'un acompte de 60% du prix total et règlement du solde à 45 jours de la date du départ.

• A moins de 45 jours du départ, paiement à l'inscription du prix total du voyage (y inclus frais d'inscription et prime d'assurance).

Pour toute inscription des frais de 15 € par voyageur inscrit seront facturés pour tout circuit proposé et 30 € par voyageur inscrit pour tout autre voyage notamment sur devis. De plus, en cas d'inscription à moins de 5 jours avant la date du départ des frais supplémentaires de dernière minute, d'un montant de 50 € par personne, seront facturés.

Pour tout paiement, une facture vous est adressée au plus tard dans les 15 jours suivant tout encaissement. Le solde du prix du voyage devra être réglé, sans relance de notre part, au plus tard 45 ou 35 jours avant le départ, selon le cas. En cas de règlement par carte bancaire (hors Diners Club et Amex) ou par chèque, le solde du prix du voyage pourra inclure des prestations complémentaires demandées par le client et, le cas échéant, le supplément petit groupe, sera débité automatiquement 45 ou 35 jours avant la date du départ, conformément au bulletin d'inscription. Tout retard dans le paiement d'un acompte ou du solde pourra être considéré comme une annulation pour laquelle il sera fait application des frais d'annulation prévus à l'article 4. Pour toute inscription à moins de 5 jours avant le départ (comportant un transport aérien) des frais supplémentaires d'agence dits de "dernière minute", d'un montant de 50 € /pers, seront facturés. Tout paiement à moins de 15 jours de la date de départ devra être effectué par carte bancaire, ou en espèces dans la limite prévue par l'article L.112-2 du Code Monétaire et Financier soit un montant de 3000 euros. La prime de l'assurance voyage proposée par GNGL est payable au moment de l'inscription.

Conformément à l'art. L.121-20-4 du C. consom. vous ne bénéficiez pas d'un délai de rétractation dès la commande de prestations de voyage via notre site. En cas de difficulté, GNGL se tient à votre disposition.

2 - INFORMATIONS VOYAGE

2.1. Formalités administratives et sanitaires

Avant de vous inscrire pour entreprendre votre voyage vous devez vérifier que chacun des voyageurs est en possession d'un passeport ou autre document, en cours de validité et conforme aux exigences requises pour transférer et/ou entrer dans (les) pays de voyage. Pour tout voyage à destination d'Amérique du Sud et/ou d'Asie dont les vols internationaux peuvent transférer par les Etats-Unis d'Amérique, nous vous invitons à vérifier que votre passeport et votre situation personnelle vous permettent de transférer par les Etats-Unis d'Amérique. GNGL communique dans son offre de voyage des informations sur les formalités douanières et sanitaires pour les ressortissants de nationalité française. Il appartient au voyageur de nationalité française de vérifier qu'il est en possession des documents notamment administratifs et sanitaires requis en vue de l'accomplissement du voyage. Les personnes d'autres nationalités doivent s'informer et se renseigner, avant de s'inscrire et de réaliser leur voyage, sur les formalités administratives (visas...) et sanitaires (vaccins...) requises notamment auprès des ambassades et consulats compétents. Un voyageur, ressortissant français, qui ne pourrait embarquer sur un vol, faute de présenter les documents de police, douanier et/ou sanitaire, ne pourrait prétendre à aucun remboursement du prix de son voyage. GNGL ne pourra, en aucun cas, être tenu pour responsable des conséquences de l'observation par le voyageur des règlements policiers, douaniers ou sanitaires préalablement ou au cours du voyage (ex perte des papiers d'identité et/ou billets d'avion...).

2.2. Informations sur la sécurité et les risques sanitaires

GNGL vous conseille de consulter régulièrement avant votre départ (a) les fiches (s) pays du ministère français des affaires étrangères relatives (s) à votre voyage (b) de destination et traversés sur le site Internet www.diplomatie.fr rubrique "Le Français et l'étranger" ou de vous renseigner par téléphone au 01.43.17.86.86 (cellule de veille). Ces fiches sont également disponibles sur simple demande à GNGL. Dans certains circonstances, GNGL peut être amenée, pour certaines destinations à vous faire signer la fiche MAE du/des pays visité(s) ou traversé(s), au titre de son obligation d'information. Cette demande ne constitue pas un décharge de responsabilité de GNGL.

Risques sanitaires : Nous vous invitons à consulter régulièrement les informations diffusées par les autorités compétentes sur les risques sanitaires (dus pays de votre voyage et à suivre les recommandations et mesures sanitaires pour lutter contre ces risques accessibles sur [1] les sites www.santé-sports.gouv.fr (Ministère de la Santé), www.who.int/fr/ (Organisation Mondiale de la Santé), [2] dans la rubrique «Informations santé» depuis la page d'accueil de notre site qui vous permet d'accéder à des informations et préconisations mises en ligne régulièrement par le Docteur Michel André ; spécialiste des risques sanitaires du voyage, et de le contacter gratuitement par mail via «autres questions» de la rubrique «Informations santé» [3] sur demande auprès de nos conseillers.

3 - MODIFICATIONS DEMANDÉES PAR LE CLIENT AVANT LE DÉPART

Toute demande de modification formulée par le client au titre de l'une ou de l'autre des prestations du voyage, après inscription et avant l'émission de titres nominatifs (billets d'avion ou autres) sera facturée, dans la mesure où GNGL serait en mesure de satisfaire cette demande et qu'elle est formulée à plus de 45 jours de la date du départ pour les voyages avec croisières ou 35 jours de la date du départ pour les autres voyages, une somme de 60 € par personne sera facturée, hors coûts éventuels d'émission d'un ou plusieurs titres de transport. Toute modification de prestation aérienne ou terrestre ou toute demande de modification de l'orthographe du nom du client, après émission de titres nominatifs (billets d'avion...), formulée à moins de 35 jours de la date de départ du voyage sera considérée comme une annulation par le client suivie d'une

nouvelle inscription. Il pourra être perçu des frais d'annulation au barème de frais d'annulation ci-dessous.

4 - CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

4.1. Si vous vous trouvez dans l'obligation d'annuler votre voyage, vous devez en informer, votre compagnie d'assurance et GNGL par tout moyen écrit, permettant d'avoir un accusé de réception, dès la survenance du fait générateur de cette annulation. C'est la date d'émission de l'écrit qui sera retenue comme date d'annulation pour la facturation des frais d'annulation. Nous attirons votre attention sur le fait que la compagnie d'assurance apprécie, en fonction des documents que vous lui communiquez directement, la date du fait générateur à l'origine de votre décision d'annuler votre voyage pour accepter de vous rembourser les frais d'annulation.

4.2. Barème des frais d'annulation totale, sauf autres modalités (§4.4.)

4.2.1. Frais d'annulation pour tous les voyages GNGL, à l'exception des croisières et/ou ceux comportant un hébergement en bateau, si ces articles 4.3 et 4.4 ci-dessous :

• Plus de 60 jours avant le départ : 5% du prix total du voyage*, avec un minimum de 100 € (voyage à l'étranger) et 50 € (voyage en France métropolitaine). Ces frais ne sont pas remboursables par la garantie annulation des assurances que nous vous proposons.

• De 60 à 31 jours : 15% du prix total du voyage*, avec un minimum de 200 € (voyage à l'étranger) et 100 € (voyages en France métropolitaine).

• De 30 à 21 jours : 35% du prix total du voyage*.

• De 20 à 14 jours : 50% du prix total du voyage*.

• De 13 à 7 jours : 75% du prix total du voyage*.

* Voir « Montant total » dans la rubrique « Prix » du Bulletin d'inscription.

4.2.2. Frais d'annulation pour les voyages avec croisières, avec hébergement en bateau, il sera facturé les frais d'annulation ci-dessous et, le cas échéant, ceux des articles 4.3 et 4.4 ci-dessous :

• Plus de 120 jours avant la date du départ : 35% du prix total du voyage* ou 100% du prix des billets d'avion lorsque l'acompte est inférieur à ce montant*

• De 119 à 46 jours : 60% du prix total du voyage* ;

• Moins de 45 jours : 100% du prix total du voyage*.

* Voir « Montant total » dans la rubrique « Prix » du Bulletin d'inscription.

4.3 Barème des frais d'annulation partielle

Si un ou plusieurs voyageurs inscrits sur un même bulletin d'inscription annule(nt) leur participation à un voyage maintenu pour les autres participants, le barème des frais d'annulation ci-dessus (article 4.2.1 et 4.2.2) sera calculé pour le(s) voyageur(s) qui annule(nt) sur :

• Le montant des prestations nominatives et non consommées à la date de l'annulation

Et

• La quote part des prestations partagées du voyage maintenu (location, hébergement...).

4.4. Autres modalités

En complément des frais prévus aux barèmes ci-dessus, 100% de frais d'annulation sur les prestations hôtelières pour tous les types de voyages.

Pour tous billets d'avion émis, il sera retenu 100% des frais soit la totalité du prix du billet.

Lorsque plusieurs clients sont inscrits sur un même bulletin d'inscription et que l'un d'eux annule son voyage, les frais d'annulation sont prélevés sur les sommes encaissées par GNGL, quelque soit l'auteur du versement.

En cas d'annulation, pour quelque raison que ce soit, les frais extérieurs au voyage sont facturés chez GNGL et engagés par le client tels que, frais de transport jusqu'au lieu de départ du voyage et retour au domicile, frais d'obtention des visas, documents de voyages, frais de vaccination ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement.

5 - ASSURANCES

GNGL vous propose de souscrire à l'une de nos quatre formules d'assurance voyage. Nous vous invitons à vérifier que vous ne bénéficiez pas par ailleurs de ces garanties. Les conditions générales et particulières de ces assurances sont consultables sur le site www.gn-gl.com sur demande. Nous vous invitons à les lire attentivement. Il vous appartient avant ou au cours de votre voyage de contacter personnellement Gan Mutuaide ou autre compagnie qui vous garantit pour votre voyage pour déclencher l'assurance. Dans les formules proposées, la prime d'assurance, les frais de visa, les frais d'inscription ainsi que les frais d'annulation à plus de 60 jours avant la date du départ ne sont remboursables ni par GNGL ni par l'assureur.

5.1. Contrat Annulation n°78 553 678 - GAN - MUTUAIDE

L'assurance annulation doit être souscrite en même temps que le voyage. Elle n'est valable qu'en cas d'annulation intervenue avant la date du départ du voyage et pour une liste précise d'événements. Cette assurance est facturée 2,5% du prix total des différentes prestations avec une franchise de 30 ou 75 €/pers en fonction de la cause d'annulation. En cas d'annulation, vous devez immédiatement informer GNGL par LRAR ainsi que la compagnie d'assurance.

5.2. Contrat Assistance Plus n°78 568 709 - GAN - MUTUAIDE

Cette assurance est facturée 1,5% du prix total des différentes prestations, elle comprend des garanties d'assistance étendues (rapatriement médical, remboursement des frais médicaux à l'étranger, remboursement des prestations de séjour non utilisées en cas d'interruption de séjour, assurance bagages...).

5.3. Contrat Tranquillité n°78 553 677 - GAN - MUTUAIDE

Afin de partir en toute sérénité, nous vous proposons une assurance Tranquillité qui intègre les garanties des contrats annulation et assistance plus ci-dessus.

Ce contrat tranquillité est aussi le seul à prévoir des garanties liées à la survenance de circonstances exceptionnelles, extérieures, et indépendantes de votre volonté empêchant le bon déroulement de votre voyage :

Si vous n'avez pas été en mesure de partir :

• Remboursement des frais de déplacement à hauteur de 75€ par personne avec un plafond de 150 € par dossier.

• En cas report du voyage : prise en charge de l'éventuelle augmentation du prix du voyage reporté (pour un même voyage) et/ou des frais de report dans la limite de 10% du prix du voyage initial avec un maximum de 220 € par personne.

• Remboursement de la prime d'assurance du premier voyage.

En cas de report différé de voyage : prise en charge des frais hôteliers dans la limite de 170 euros par nuitée et par personne pendant 5 jours.

Cette assurance est facturée 3,70% du prix total des différentes prestations.

5.4. Contrat Tranquillité Carte Bancaire n°78 553 679 - GAN - MUTUAIDE

Si vous payez votre voyage avec une carte bancaire multireservations Gold Mastercard, Visa Premier, Infinite Premier, à l'exclusion des autres types de cartes bancaires, nous vous proposons, quelles que soient les garanties d'assurance incluses dans votre carte, de bénéficier de l'ensemble des garanties du contrat Tranquillité n°78 553 677 ci-dessus. Cette assurance est facturée 2,60% du prix total des différentes prestations.

5.5. Procédure de déclaration de sinistre des assurances voyages.

En cas d'annulation ou de tout autre incident couvert par les contrats, vous devez contacter MUTUAIDE Assistance Service Gestion, 8-14 Avenue des Frères Lumière - 94368 Bry sur Marne Cedex. Tél. +33. (0)1.45.16.43.19 - Fax. +33. (0)1.45.16.43.92, en précisant le numéro du contrat : Contrat Annulation* 78 553 678, Contrat Assistance Plus n°78 568 709, Contrat Tranquillité n°78 553 677, Contrat Tranquillité Carte Bancaire n°78 553 679. Pour toute demande d'assistance 24h/24, 7/7. Tél. de France 01.45.16.43.20 - depuis l'étranger +33. (0)1.45.16.43.20 - Fax. +33. (0)1.45.16.43.92. Par mail assistance@mutuaide.fr.

6 - TRANSPORT AERIEN

6.1. Compagnies aériennes

GNGL vous communiquera lors de votre inscription l'identité du ou des transporteurs aériens, connus à cette date, susceptibles d'assurer vos vols. En cas de modification, postérieurement à votre inscription, GNGL s'engage à vous communiquer, dès lors qu'elle en aura connaissance avant votre départ, tous changements dans l'identité du ou des transporteurs aériens. GNGL s'engage à ce que toutes les compagnies aériennes utilisées au départ de France soient admissibles, par les autorités administratives compétentes, à desservir le territoire français. La liste européenne des compagnies aériennes interdites peut être consultée sur le site http://ec.europa.eu/transport/air-ban/list_fr.htm et demandé à GNGL. Les horaires des vols peuvent varier jusqu'à quelques jours avant le départ en fonction des autorisations de trafic données par les autorités compétentes. Pour éviter tout risque de confusion entre divers avis de convocation, nous vous communiquerons uniquement des horaires confirmés par la compagnie. Nous vous précisons que tout vol peut intervenir à n'importe quelle heure du jour prévu à votre voyage, à compter de minuit et peut impliquer parfois de devoir enregistrer à l'aéroport quelques heures avant le commencement de ce jour et au maximum 3 heures avant.

6.2. Conditions de transport

Les conditions générales et particulières du transport de la compagnie sont accessibles via le site Internet de la compagnie aérienne ou sur demande.

Conformément à la Convention de Varsovie, la compagnie aérienne peut être amenée à modifier, sans préavis, notamment les horaires, les itinéraires, les aéroports de départ et d'arrivée. Compte tenu des conditions appliquées par les compagnies (vols réguliers ou affrétés), si le voyageur ne se présente pas à l'enregistrement du vol aller ou de l'un des vols d'une série de vols (pass aérien), le vol retour ou autres vols de la série seront automatiquement annulés par la compagnie. Le voyageur devra alors, pour poursuivre son voyage, acheter à ses frais un(s) vol(s) nouveau(s) billet(s) en fonction des places disponibles. Si, en cas de modifications par la compagnie, notamment du fait d'incidents techniques, climatiques ou politiques extérieurs à GNGL, retards ou annulations ou grèves extérieures à GNGL, escalas supplémentaires, changements d'appareils, de parcours, événements politiques, climatiques, le voyageur décide de renoncer au voyage, il lui sera facturée les frais d'annulation mentionnés à l'article 4 ci-dessus. GNGL ne rembourse pas les frais (taxis, hôtels, transport, restauration...) dès lors que le client sera sous la protection de la compagnie aérienne.

En cas de retard dans le transport au départ ou au retour du voyage et/ou dommage ou perte de bagages, refus d'embarquement (surbooking) et/ou annulation de vol par la compagnie, nous recommandons au voyageur, pour lui permettre de faire valoir ses droits vis-à-vis de la compagnie aérienne, de conserver tous documents originaux (billets, cartes d'embarquement, justificatif bagage ou autres) et de solliciter auprès de la compagnie aérienne tout coupon écrit en cas de refus d'embarquement (surbooking) ou annulation de vols (ci-après, les "Justificatifs"). Le voyageur expédiera à la compagnie aérienne, dès que possible, compte tenu des délais courts imposés, sa réclamation avec copie des justificatifs et conservera les originaux. Le service Clients GNGL pourra, en cas de difficulté, intervenir auprès de la compagnie aérienne pour assister le voyageur dans la résolution de la réclamation.

6.3. Acheminement avant le départ et au retour du voyage

Si vous organisez seul vos prestations pré et post acheminement (transport, hôtel...) jusqu'au lieu de commencement du voyage et jusqu'à votre domicile au retour du voyage, nous vous recommandons d'acheter des prestations (litres de transport...) modifiables et/ou remboursables et de prévoir des temps de transfert entre aéroports/gares suffisants. GNGL ne rembourse pas les prestations réservées non utilisées.

Par ailleurs, GNGL ne rembourse pas les frais induits en cas de survenance d'un cas de force majeure, d'un fait imprévisible et insurmontable d'un tiers ou du fait du voyageur qui modifierait les prestations du voyage souscrit auprès de GNGL et/ou qui impliquerait la modification de prestation que vous auriez notamment prévu pour assurer votre pré et post acheminement.

7 - PRIX

7.1. Circuits accompagnés

Les prix applicables sont ceux accessibles sur le site Internet pour votre circuit. Le prix par circuit et par voyageur est fixé sur la base d'un nombre minimum de participants mentionné dans l'offre de circuit. Pour un nombre de participants inférieur, les conditions techniques de réalisation du voyage sont différentes et peuvent nous amener, pour garantir le départ ou en raison de circonstances particulières (expéditions, voyages exceptionnels) précisées dans notre offre, à vous facturer un complément de prix dit «petit groupe» au plus tard 21 jours avant la date du départ du voyage, étant précisé que GNGL vous le rembourserait si des inscriptions complémentaires venaient compléter l'effectif du circuit.

7.2. Tous les autres voyages

Nous vous communiquons une indication de budget pour un voyage sans transport pour vous permettre de personnaliser votre voyage en choisissant ses dates, prestations et mode de transport. Le prix du voyage sera celui mentionné sur votre devis personnel émis par GNGL, avec une date de validité.

7.3. Tous les voyages GNGL

A l'inscription, le prix du voyage est ferme, définitif et payable en euros. Toutefois, conformément à la loi, jusqu'à 30 jours du départ, nous pouvons opérer des ajustements à la hausse ou à la baisse, dès lors qu'ils ne sont pas significatifs, sans possibilité d'annulation sans frais de votre part, pour les deux raisons suivantes : 1. variations du coût des transports, liées notamment au coût du carburant et/ou 2. variations des redevances et taxes afférentes aux prestations fournies, telles que les taxes d'atterrissage, d'embarquement, de débarquement, dans les ports et aéroports. GNGL vous facturera l'intégralité du coût supplémentaire induit. Votre refus de paiement de cet ajustement de prix sera considéré comme une annulation.

Si un ou plusieurs voyageurs inscrits sur un même bulletin d'inscription annule(nt), le voyage pourra être maintenu dès lors que les participants auront réglé à GNGL, avant le départ, le supplément éventuel des prestations qui auront dû être modifiées en raison de l'annulation du(s) voyageur(s). Tout refus de la part du ou des voyageurs restants inscrits de s'acquitter de cet ajustement sera considéré comme une annulation de leur part du ou des voyageurs concernés, avec application du barème de l'article 4.

8 - MODALITÉS PARTICULIÈRES DES NOS VOYAGES

8.1. Nous ne connaissons pas les horaires exacts des vols au moment de la diffusion de notre offre de voyages (brochures et site Internet). En conséquence, par précaution GNGL considère que le premier et le dernier jour du voyage sont entièrement consacrés au transport alors même que ces jours peuvent finalement inclure des prestations de voyage (hébergement, repas, visite...).

8.2. Sont seules considérées comme contractuelles, les prestations mentionnées sur la fiche technique accessible en vue de votre inscription auprès de GNGL ou sur le site Internet www.gn-gl.com. Tous nos voyages (sauf mention contraire) sont prévus avec des hébergements en chambre double (deux personnes). Lorsque cela est possible, une chambre individuelle peut être demandée à GNGL, contre facturation d'un supplément.

En cas de contradiction entre les informations d'un voyage contenu dans notre offre (brochure, site Internet...) et celles de la fiche technique détaillée du voyage disponible auprès de GNGL ou sur son site Internet en vue de votre inscription, ces dernières prévalent.

8.3. Conditions particulières Haute Montagne/Ski et Neige/Terres et mers polaires (GNGL)

Le personnel d'encadrement choisi par GNGL ou ses partenaires (guide de haute montagne, accompagnateur moyenne montagne ou moniteur de ski) pour accompagner le groupe de voyageurs est seul juge durant le voyage, de réaliser ou de modifier le programme prévu à l'effet d'assurer la sécurité des voyageurs et le bon déroulement du voyage et pour faire face à des circonstances imprévues. En fonction des conditions climatiques et/ou des sommets officiels d'ascension, de la condition physique des voyageurs, GNGL, via son représentant, pourra être amené à proposer aux voyageurs un programme adapté et/ou la présence d'un guide supplémentaire. Les frais supplémentaires seront à la charge des voyageurs. L'interruption du séjour du fait d'un participant ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

8.4. Si vous désirez partir avant la date du départ du voyage prévu, rentrer plus tard ou partir depuis la ville de votre domicile, cela est envisageable. GNGL pourra vous proposer ces aménagements sur mesure. Cette prestation sera facturée 60 € par voyageur, hors surcoût du billet, outre les frais de port (Chronoport ou autre, obligatoire si le départ intervient depuis la province, soit : 25 €).

9 - TAILLE DES GROUPES - MINEURS

9.1. Sauf stipulation contraire, la taille maximale des groupes pour nos voyages est de 15 personnes. Néanmoins, le nombre maximum peut être dépassé d'un participant dans le cas où la dernière personne qui s'inscrit souhaite voyager avec une autre personne. Les prestations ne seront pas modifiées et les conditions de votre voyage seront identiques.

Nous pouvons exceptionnellement être contraints d'annuler un départ si le nombre minimum de participants n'est pas atteint. Cette décision vous sera communiquée au plus tard 21 jours avant la date de départ initialement prévue. Une solution de remplacement pourra vous être proposée. Dans le cas où les alternatives proposées ne vous conviennent pas, vos versements vous seront intégralement restitués sans autres indemnités. Tous les frais engagés par vous restent à votre charge (achat de billets province/Paris, hôtel, matériel nécessaire au voyage...).

9.2. GNGL accepte d'inscrire des voyageurs ayant au minimum atteint l'âge de 18 ans.

Les demandes d'inscription concernant les mineurs qui vont entreprendre le voyage non accompagnés de leurs parents ou tuteurs et sous réserve de l'accord préalable de GNGL devront être signées par le père, la mère ou le tuteur légal et porter la mention "accord du père, de la mère ou du tuteur". Les voyageurs mineurs doivent être, avant d'entreprendre le voyage, en possession d'une des documents d'identité ou de police exigés pour un voyage à l'étranger, d'une autorisation de sortie du territoire française métropolitain. Pour les mineurs qui voyagent avec l'un des parents, tuteurs ou autres personnes majeures, il convient de vous assurer que vous êtes en possession de tous documents nécessaires pour le mineur qui vous accompagne (livret de famille et carte nationale d'identité ou passeport) et, le cas échéant, autorisation de sortie du territoire. Le voyageur mineur devra également se munir en permanence au cours du voyage de coordonnées (nom, adresse et numéros de téléphone) de ses parents afin de pouvoir établir un contact direct avec ces derniers.

10 - RESPONSABILITÉ

GNGL ne pourra être tenue pour responsable des conséquences des événements extérieurs à elle, notamment

• Perte ou vol des billets de passage aérien par le voyageur, les compagnies aériennes ne dérivant pas de duplicata ;

• Défaut de présentation ou présentation de documents d'identité et/ou sanitaire périmés ou d'une durée de validité insuffisante (carte nationale d'identité, passeport, visa, certificat de vaccinations...) ou non conformes aux indications figurant sur l'offre de voyage et le bulletin d'inscription, pour des ressortissants de nationalité française, et/ou au poste de police des douanes ou d'enregistrement. En cas de défaut d'enregistrement (y compris pour retard à l'embarquement), il sera retenu 100% du montant total des prestations.

• Incidents ou événements imprévisibles et insurmontables d'un tiers tels que : guerres, troubles politiques, grèves extérieures à GNGL, émeutes, incidents techniques ou administratifs extérieurs à GNGL, encombrement de l'espace aérien, faillite d'un prestataire, intempéries, retards (y compris les retards dans les services d'expédition du courrier pour l'envoi des billets d'avion, passeports...), panes, pertes ou vols de bagages ou d'autres effets personnels des voyageurs. Le ou les retards subsis ayant pour origine les cas visés ci-dessus ainsi que les modifications d'itinéraire/programme qui en découleraient éventuellement ne pourront entraîner aucune indemnisation à quelque titre que ce soit de la part de GNGL, notamment du fait de la modification de la durée du voyage initialement prévue ou de retard à une escale aérienne. Les éventuels frais additionnels liés à une perturbation (taxes, hôtel, parking, rachat de titres de transport...) resteront à la charge du voyageur.

• Annulation imposée par des circonstances présentant les caractères de la force majeure et/ou pour des raisons liées au maintien de la sécurité des voyageurs et/ou injonction d'une autorité administrative. GNGL se réserve le droit de modifier les dates, horaires ou les itinéraires prévus si elle juge que la sécurité du voyageur ne peut être assurée et ce, sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité.

11 - RÉCLAMATIONS

Sauf cas de force majeure et sans préjudice d'une éventuelle action judiciaire, toute réclamation devra être adressée à GNGL - Service Clients - 30, rue Saint-Augustin - 75002 Paris, par lettre recommandée avec accusé de réception dans les meilleurs délais suivant la date du retour du voyage, accompagnée de pièces justificatives.

12 - INFORMATIONS PERSONNELLES

Vous disposez d'un droit d'accès de modification, de rectification et de suppression de vos données personnelles (art. 38 et suiv. de la loi 0.01.1978 modifiée) que GNGL a collectées. Ces données peuvent être transmises à nos partenaires à des fins de prospection commerciale. Pour exercer vos droits ou si vous ne souhaitez pas que vos données vous concernent soient transmises à des tiers, adressez vous au Service Clients - GNGL - 30, rue Saint-Augustin - 75002 Paris ou par courriel à qualite@gn-gl.com.

GNGL est une marque de Terres d'Aventure - S.A. au capital de 1.000.000 € - RCS Paris 315 691 149 - Siège social 30, rue Saint-Augustin 75002 Paris - Succursale : 75, rue de Richelieu 75002 Paris - Immatriculation Autocourt France IM 07510067 - Garantie financière : Association Professionnelle de Solidarité 15, avenue Carnot 75017 Paris - Responsabilité Civile et Professionnelle GAN Encourcourtage, N° 86.362.556, 4/6 av. d'Alsace 92033 La Defense cedex.